

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

**L'ÉCHO SAUMUROIS**

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 — — 13 — »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.  
6 — 45 — (pour Angers seulement) Omn.  
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
8 — 20 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.  
4 — 44 — — soir, Omnibus.  
10 — 30 — — Poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 30 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du Journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

**SUPPLÉMENT.****SAUMUR.**

Hier matin, notre ville était morne; la tristesse régnait sur tous les visages; on sentait que l'honneur national était atteint. On savait en effet de bonne heure la défaite du maréchal Mac-Mahon, l'envahissement du territoire français par l'ennemi; et on songeait aussi à tous ces nobles enfants de la patrie qui l'ont défendue avec tant de bravoure et qui sont morts héroïquement sur le champ de bataille écrasés par le nombre.

Combien, hélas, de nos concitoyens ont déjà versé leur sang pour leur pays!

Mais bientôt cet abattement a fait place à de tout autres sentiments. Un groupe de citoyens s'est rendu à la Sous-Préfecture, demandant des armes pour courir à la frontière.

A une heure, lorsque M. le V<sup>e</sup> O'Neill de Tyrone lut à la porte de la Sous-Préfecture la seconde dépêche, les cris de *vive la France! vive l'Empereur!* sortirent de plus de 200 poitrines.

Nous publions immédiatement ces dépêches de dimanche, croyant qu'il est de notre devoir de donner au public, sans réserve, tous les renseignements qui nous parviennent.

Voici la série des dépêches qui sont parvenues hier dans notre ville.

*Le ministre de l'intérieur aux Préfets et Sous-Préfets.*

Un supplément au *Journal officiel* contient la proclamation suivante :

Français,

Jusqu'à cette heure, nous avons toujours donné sans réserve toutes les nouvelles certaines que nous avons reçues; nous continuerons à le faire.

Metz, minuit et demi.

Le maréchal Mac-Mahon a perdu une ba-

taille sur la Sarre, le général Frossard a été obligé de se retirer.

Cette retraite s'opère en bon ordre, tout peut se rétablir.

NAPOLÉON.

Metz, 7 août, 3 h. 30, matin.

Mes communications étant interrompues avec le maréchal Mac-Mahon, je n'ai pas eu de nouvelles de lui depuis hier.

C'est le général de Laigle qui m'a annoncé que le général Mac-Mahon avait perdu une bataille contre des forces considérables et qu'il se retirait en bon ordre.

D'un autre côté, sur la Sarre, un engagement a commencé vers une heure.

Il ne paraissait pas très-sérieux, lorsque petit à petit des masses ennemies se sont accrues considérablement, cependant sans obliger le 2<sup>e</sup> corps à reculer.

Ce n'est qu'entre 6 et 7 heures du soir que les masses ennemies devenant toujours plus compactes, le 2<sup>e</sup> corps et les régiments qui le soutiennent se sont retirés sur les hauteurs.

La nuit a été calme. Je vais me placer au centre de la position.

NAPOLÉON.

Metz, 7 août, 4 h. 20 du matin.

*Le major-général Le Bœuf au Ministre de l'Intérieur.*

Après une série d'engagements dans lesquels l'ennemi a déployé des forces considérables, le maréchal Mac-Mahon s'est retiré en arrière de sa première ligne.

Le corps du général Frossard a eu à lutter hier deux heures contre une armée ennemie tout entière.

Après avoir tenu dans ses positions jusqu'à 6 heures, il a opéré sa retraite en bon ordre.

Les détails sur nos pertes manquent; nos troupes sont pleines d'élan.

La situation n'est pas compromise; mais l'ennemi est sur notre territoire et un sérieux effort est nécessaire.

Une bataille paraît imminente.

**PROCLAMATION DES MINISTRES.**

« En présence de ces graves nouvelles, notre devoir est tracé. Nous faisons appel au patriotisme et à l'énergie de tous. Les Chambres sont convoquées. Nous mettons d'urgence Paris en état de défense. Pour faciliter l'exécution des préparatifs militaires, nous déclarons l'état de siège.  
» Pas de défaillance. Pas de division. Nos ressources sont immenses. Luttons avec fermeté, et la patrie sera sauvée! »

Paris, 7 août, 6 h. matin.

Cette proclamation est signée par tous les ministres. Un décret inséré au même supplément convoque les deux Chambres pour le 11 août. Faites publier et prévenez les députés et sénateurs qui habitent votre département.

Metz, 7 août, 11 h. 59, matin.

Les troupes continuent à se concentrer sans difficulté, toute hostilité semble avoir cessé.

Les régiments d'infanterie engagés hier étaient 52<sup>e</sup>, 55<sup>e</sup>, 76<sup>e</sup>, 77<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 23<sup>e</sup>, 66<sup>e</sup>, 67<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 63<sup>e</sup>, 24<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> de ligne, avec les bataillons de chasseurs portant les numéros 3, 10 et 12.

NAPOLÉON.

**PROCLAMATION DE L'IMPÉRATRICE.**

Français!

Le début de la guerre ne nous est pas favorable. Nos armes ont subi un échec. Soyons fermes dans ce revers et hâtons-nous de le réparer.

Qu'il n'y ait parmi nous qu'un seul parti, celui de la France; qu'un seul drapeau, celui de l'honneur national.

Je viens au milieu de vous, fidèle à ma mission et à mon devoir, vous me verrez la première au danger pour défendre le drapeau de la France. J'adjure tous les bons citoyens de

maintenir l'ordre, le troubler serait conspirer avec nos ennemis.

Fait au palais des Tuileries, le 7 août 1870, 11 heures du matin.

L'impératrice: EUGENIE.

Metz, 7 août, 3 h. 55.

L'ennemi n'a pas poursuivi vivement le maréchal Mac-Mahon. Depuis hier soir il a cessé toute poursuite. Le maréchal concentre ses troupes.

Paris, 8 août 1870, 9 h. du matin.

*Le Ministre de l'Intérieur aux Préfets.*  
(*Journal officiel*)

Décret convoquant Sénat et Corps-Législatif mardi 9 août.

Décret appelant tous les citoyens valides de trente à quarante ans à faire partie de la garde nationale sédentaire.

La garde nationale de Paris est appelée à la défense de la capitale et à la mise en défense des fortifications.

Un projet de loi sera présenté pour incorporer dans la garde nationale mobile les citoyens âgés de moins de trente ans qui n'en font pas actuellement partie.

Rapport à l'Impératrice régente sur la défense de Paris et sur l'état des forces nouvelles qui vont être mises immédiatement à la disposition de l'Empereur.

Angers, 8 août, 9 h. 44.

*Le Préfet au Sous-Préfet de Saumur.*

Par ordre du ministre, toutes les distributions sont supprimées.

Pour copie conforme :

Signé: V<sup>e</sup> O'NEILL DE TYRONE.

P. GODET, propriétaire-gérant.